

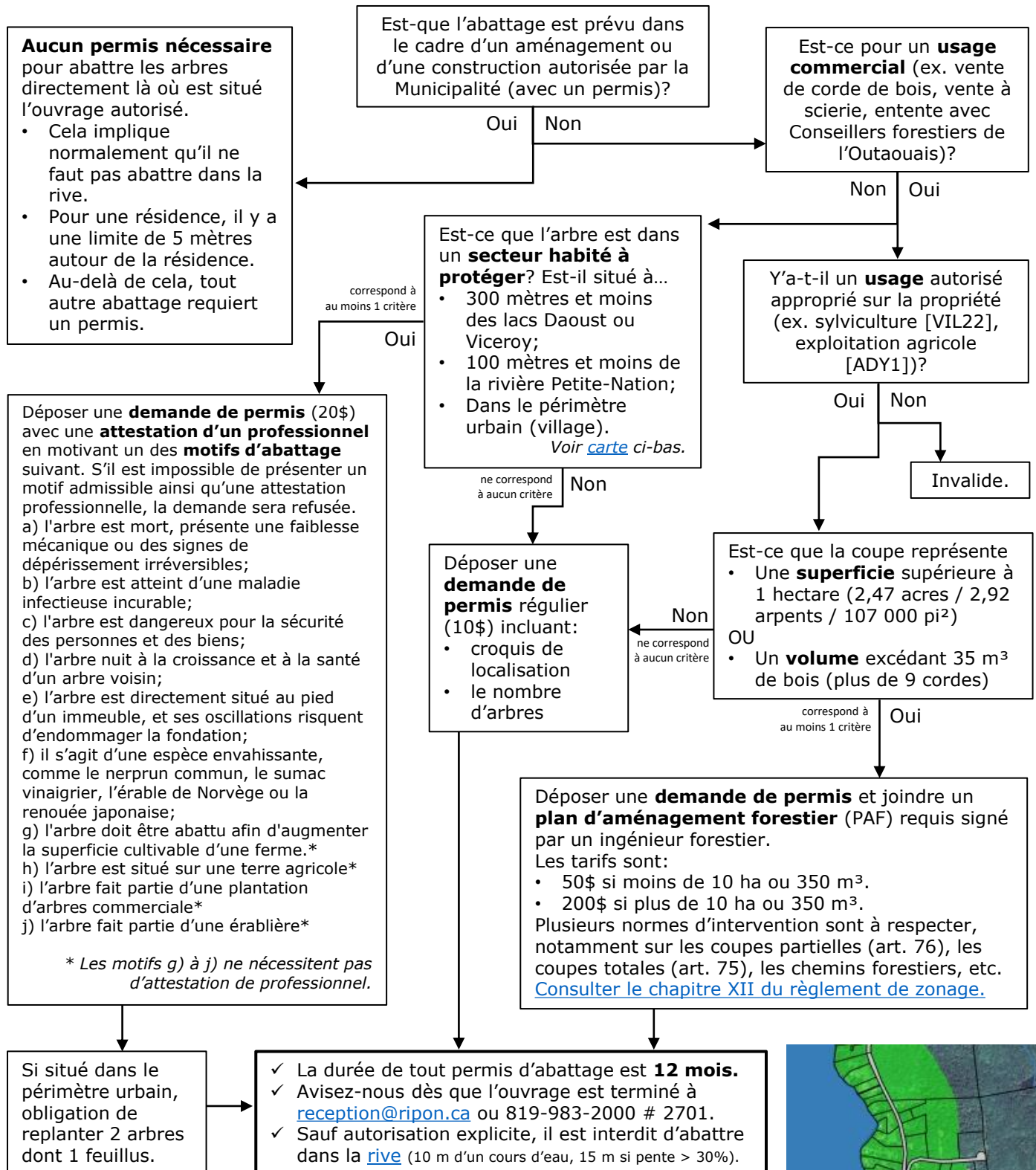


# Abattage d'arbre

## Procédurier



10 mai 2023



Cet aide-mémoire est à titre indicatif seulement et n'a aucune valeur légale.

Il couvre les situations les plus fréquentes.

Merci de référer aux règlements en vigueur et de consulter les références suivantes:

- [Formulaire de demande de permis](#) (consulter la partie [B.12](#))
- [Règlement de zonage \(2019-02-339\), chapitre XII](#)
- « [Abattage d'arbres](#) », section Environnement du site Web de la Municipalité

Consultez la [carte des secteurs habités à protéger](#).